

#### PROGRAMME DE FORMATION

# Maîtriser la convention collective du 15 Mars 1966

# **Objectifs pédagogiques**

Acquérir des méthodes d'utilisation et de lecture de la convention collective du 15 mars 1966 Analyser la portée et le contenu du texte conventionnel

Comprendre les spécificités de la convention collective par rapport au code du travail et savoir les transposer dans la pratique

## **Programme**

Les modes d'application d'une convention collective

Droit syndical et représentation élue du personnel

Recrutement, contrats de travail et période d'essai

Durée et conditions de travail

Rémunération

Discipline

Formation professionnelle

Congés payés, congés payés supplémentaires et jours fériés

Maladie

Rupture du contrat de travail

# Public concerné et prérequis pédagogiques

Directeurs, Gestionnaires, Responsables des Ressources Humaines, Responsables du personnel, salariés

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

# Durée, effectifs

1 jour(s) - 7 heures

12 stagiaires (capacité maximum)

## Intervenant.e.(s)

Mathilde FACHE, Responsable au Service juridique et ressources humaines à l'URIOPSS Hauts de France

ou



#### PROGRAMME DE FORMATION

Pauline GERE, Juriste en droit social à l'URIOPSS Hauts de France

• Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : <u>www.uriopss-hdf.fr/formation</u>

# Moyens pédagogiques et techniques - Matériel nécessaire

Apports théoriques (80%) et exercices pratiques – mises en situations (20%) Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions. Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires

Aucun matériel particulier n'est nécessaire pour suivre cette formation

# Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis en cours de formation

## Sanction visée

Un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation seront délivrés à l'issue de l'action

#### **RAPPEL**

Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

# Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible via le catalogue en ligne.
- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.



### PROGRAMME DE FORMATION

**Référente Handicap** pour l'organisme de formation Uriopss HdF :

Martine BABELA: m.babela@uriopss-hdf.fr

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : <a href="https://www.uriopss-hdf.fr/formation">www.uriopss-hdf.fr/formation</a>

## **Tarif**

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).